



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSISTANTES FAMILIALES*

Une rémunération soumise au fait du prince, une disparité de traitement inacceptable !

À Paris
6 juillet 2020

Nous le martelons car cette évidence n'est pas entendue : qu'importe leurs lieux d'exercice, ces professionnelles* exercent dans le cadre d'un dispositif de **protection de l'enfance**. Elles offrent aux enfants et jeunes accueillis : une vie en famille ; une présence rassurante ; une adaptabilité sociale ; un aménagement de l'apprentissage scolaire ; une socialisation, particulièrement nécessaire face à la réalité particulière liée au "COVID 19".

Réalité professionnelle qui s'est maintenue pendant la crise sanitaire et ceci 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qui se poursuit !

Un tour d'horizon auprès de nos adhérentes a révélé d'incompréhensibles disparités de traitement d'un territoire à un autre.

Selon nos sources, **les primes exceptionnelles**, pour surcroît d'activité pendant la crise, **révèlent des montants oscillant de 0 € à 1 000 € !**

Il en est de même pour **l'indemnité journalière d'entretien** qui a été augmentée pour la période d'un montant **dont la variation s'étend de 0 à 10 €/enfant/jour**.

Même la sécurité sanitaire est à géométrie variable : pour exemple, la dotation en équipement de **protection sanitaire fluctue de 0 à 20 masques pour la période** selon le lieu d'exercice professionnel.

CONTACT

Tél : 06 77 02 69 21
jfiorentino@interco.cfdt.fr

Jacqueline Fiorentino
Secrétaire fédérale

Ces écarts entre les départements ne sont pas explicables et ne peuvent pas être simplement justifiés par "la libre administration des collectivités territoriales". Un minima entendable et acceptable au plan national aurait pu être mis en place par l'Assemblée des départements de France (ADF) de façon à ne négliger personne.

Leur travail s'est exercé et s'exerce de **la même manière sur tout le territoire dans toutes les familles d'accueil**. Cette absence de coordination sur le territoire français, nous montre une injustice criante, qui relève "du bon vouloir du prince" selon les départements et selon la présence ou pas d'un dialogue social de qualité.

Le métier d'assistante familiale est en tension et perte d'attractivité, il devient impérieux de le **valoriser par une vraie reconnaissance** et des actes concrets **harmonisés par le haut !**

**Il s'agit principalement de femmes, nous employons donc le féminin pluriel*